Publié le 08/07/2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUIN 2025

Date de convocation et d'affichage : 31/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 4 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc — VEY FARCE Cathy-MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BABILLON Agnès

Excusés : BARRE Damien
Absents : PHILIBERT Carine
Procurations : BARRE Damien à AUROUX François

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 16 avril 2025.
- Aménagement de la Rue de la Vallée et de ses rues adjacentes- Validation du plan de financement
- Budget communal 2025- Attribution des subventions aux associations
- Ecole- Garderie- Fixation des tarifs 2025-2026
- Ecole – Cantine- Fixation des tarifs 2025-2026
- Enedis- Convention de servitudes pour la construction d'une ligne souterraine-lieu-dit Le Bouvier- Parcelle ZS0070
- CDG26- Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme
- Année 2026- Tirage au sort des jurés d'assises
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16/04/2025

Approuvé à la majorité, deux abstentions : VEY FARCE Cathy, BABILLON Agnès

• AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VALLEE ET DE SES RUES ADJACENTES. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Présentation : Fabrice LARUE -Dominique GIROT

Fabrice LARUE rappelle le programme d'aménagement de la rue de la Vallée et de ses rues adjacentes, dont les travaux devant débuter début juin ont été reportés d'un mois pour raisons techniques, la concomitance des travaux avec ceux de la démolition de la Maison « Blanc » aurait en effet induit un grand problème de stationnement. Ce point a été validé par les commerçants rencontrés récemment. Les travaux de la Traversée du village commenceront donc début juillet et se termineront fin février 2026, ils couvriront ainsi deux exercices budgétaires. Sur demande d'Agnès Babillon, Fabrice Larue précise

que les travaux démarreront par l'entrée sud du village et remonteront progressivement vers le nord.

Il rappelle les enjeux du projet :

- *Enjeux de sécurité routière : modération de la vitesse, sécurisation des traversées piétonnes*
- *Enjeux de mobilité : partage de l'espace entre les différents usagers*
- *Enjeux environnementaux : végétalisation, gestion des eaux pluviales*
- *Enjeux économiques : dynamisation des commerces, attractivité du centre bourg*
- *Enjeux sociaux et sociétaux : création d'espaces de rencontres, accessibilité PMR*

Sur invitation de Fabrice Larue, Dominique Girot rappelle le coût total du projet estimé à 2 094 411,44 € HT, il précise que ce montant est antérieur à la date d'ouverture des plis du marché.
Dans ce cadre, il détaille le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PROJET TRAVERSEE DU VILLAGE					
DEPENSES HT			RECETTES		
ETUDES PREALABLES			ETAT DETR- Fonds vert	***495 980,91 €***	***En cours d'instruction***
Toposcope		***10 789,47 €***	REGION	***35 331,00 €***	***En cours d'instruction***
MOE					
Toposcope	Total toutes phases (AP à OPC)		CD26	***396 784,72 €***	***En cours d'instruction***
	Tranche ferme	86 326,27 €	AGGLO fond de concours	***119 382,00 €***	
	Tranche conditionnelle	13 372,08 €			
	Sous total MOE	***99 698,35 €***			
Acquisition foncière maison Blanc EPORA (estimation)		***171 000,00 €***	Agence de l'eau	***297 588,54 €***	***En cours d'instruction***
Travaux aménagement					
	Démolition	42 088,00 €	Europe- FEDER		***En cours d'instruction***
	Déconnexion des réseaux (Orange et En	4 871,74 €			
	Tranche ferme sans variante	1 394 705,18 €			
	Tranche conditionnelle sans variante	296 502,13 €			
	Sous total travaux	***1 738 167,05 €***			
Enfouissement réseaux	SDED + Orange (sans participation SDED)	**12 756,57 €**			
Container déchets	Chiffrage VRA	**50 000,00 €**			
Totem piéton	Sur devis	**12 000,00 €**	Fonds propres/emprunt	***749 344,27 €***	
	Total dépenses opération	**2 094 411,44 €**	**Total recettes opération**		**2 094 411,44 €**
	Total dépenses opération hors MOE	**1 983 923,62 €**	**Total recettes opération financeurs**		**1 345 067,17 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée (4 abstentions : A Babillon, F. Auroux, P. Salata et D. Barré sur procuration) :

VALIDE le plan de financement corrélé au projet « Aménagement Rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents » pour un montant de 2 094 411,44 € HT,
AUTORISE le Maire à assurer le dépôt et le suivi des dossiers de financement auprès des financeurs cités ainsi qu'auprès d'autres partenaires financiers potentiels,
AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce plan de financement.

Agnès Babillon précise que la position de l'opposition n'est pas d'être contre le projet, mais que ce vote (les abstentions) est lié aux incertitudes de financement. Philippe Salata souhaite savoir quel est le pourcentage exact des fonds propres et de l'emprunt s'agissant du montant des 749 344,27 € figurant en recettes, Fabrice Larue lui indique que ce montant est exclusivement dédié à l'emprunt.

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ARDECHE EN HERMITAGE- RECONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE LA DECHETERIE SITUEE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE- AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Présentation : Fabrice LARUE

La Commune étant située dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée, il est demandé à l'assemblée de formuler un avis sur cette demande.

Fabrice Larue rappelle la genèse, la composition et les attributions d'Arche AGGLO :

ARCHE Agglo est une communauté d'agglomération située dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme en région Auvergne-Rhône-Alpes.
Elle est née de la fusion, le 1er janvier 2017, entre la communauté de communes de l'Ardèche Pays de Saint-Félicien,la communauté de communes de la Drôme Pays de l'Herbasse et la communauté de communes interdépartementale Hermitage-Tournonais.
Rassemblant aujourd'hui 41 communes, cette structure intercommunale compte plus de 58 000 habitants, ce qui confère à ARCHE Agglo la place de troisième communauté d'agglomération de l'Ardèche.
En matière de gestion des déchets, ARCHE Agglo se charge de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur 29 communes de son territoire, et délègue cette compétence au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM2) pour les 12 autres.
Pour assurer le service de gestion des déchets occasionnels, ARCHE Agglo dispose aujourd'hui de 4 déchèteries sur son territoire, réparties sur les communes de :

- Colombier-le-Vieux
- Tournon-sur-Rhône
- Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Mercurol-Veaunes – déchèterie gérée par le SIRCTOM3

Parmi ces déchèteries, il s'avère que la déchèterie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse n'est plus en mesure d'assurer une qualité de service satisfaisante.
L'état des lieux fait en effet état des dysfonctionnements suivants :

- vétusté de l'installation,
- installation qui ne répond pas aux normes relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- difficulté de manoeuvre des bennes,
- faible lisibilité du fonctionnement,
- conditions de travail inconfortables pour les agents,

- difficulté de répondre aux attentes des usagers, notamment en termes de fluidité, de commodité de dépôt, de délai d'attente en période de forte fréquentation,
- contrôle d'accès difficile à gérer

De ce fait, les élus d'ARCHE Agglo ont acté le projet de rénovation de cette déchèterie :

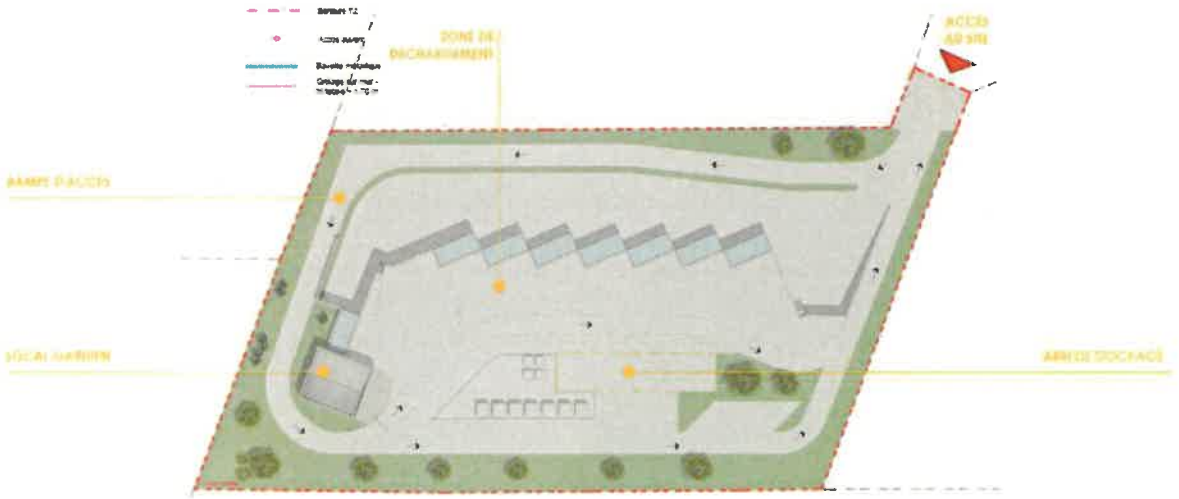

Figure 4 : Schéma fonctionnel du projet (source : Florent Patois, architecte DPLG)

Le projet de la déchèterie de Saint-Donat-Sur-l'Herbasse : en quoi consiste-t-il ?

- reprise de tout le site avec 9 quais (hauteur et espacement des quais maîtrisés),
- agrandissement de la zone haut de quai pour tous les flux au sol
- mise en place du contrôle d'accès avec une voirie échappatoire s'il n'y a pas d'autorisation de rentrer sur la déchèterie,
- aire de travail des camions séparée du flux voitures,
- création d'un local gardien aux normes,
- création d'une zone de confinement des eaux d'incendie,
- création d'un bassin d'écrêtement des eaux pluviales après traitement, permettant la maîtrise des volumes et de la qualité des eaux rejetées.

Fabrice Larue précise que ce projet n'a rien d'impactant pour la commune, celle-ci n'aura pas plus d'accès à la déchèterie de Saint-Donat qu'actuellement. Dominique Girot remarque que l'hypothèse de débordement de l'Herbasse n'a pas été prévue au projet, en revanche, la problématique des eaux de ruissellement l'est, affirme Fabrice Larue. Sur demande de Philippe Salata, Fabrice Larue précise la date supposée de livraison de l'équipement, 2027-2028, mais n'en connaît pas l'échéancier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet.

- **BUDGET COMMUNAL 2025- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025**

Présentation : Jean-Marie WOZNIAK

Jean-Marie Wozniak propose d'attribuer les subventions telles que réparties par la commission associations. Il acte que se retirent du vote les élus adhérents aux associations citées, liste est faite dans le détail de ces retraits.
Ceci étant précisé, les propositions aux votes sont les suivantes :

SUBVENTIONS 2025

ASSOCIATIONS	NOMBRE ADHERENTS	NOMBRE BENEVOLES	SUBVENTIONS 2022	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024	DEMANDES 2025	PROPOSITIONS
A.P.E.L. Sacré cœur	64	19	1 250,00 €	1 250,00 €	1 360,00 €	1 344,00 €	1 344,00 €
Subvention Except projet cinéma			400,00 €	400,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €
Acca Chasse	28	15	150,00 €	150,00 €	150,00 €	300,00 €	150,00 €
ADRI	5	5	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale des boules	15	6	110,00 €	110,00 €	110,00 €	150,00 €	130,00 €
Amicale du Cochonnet	34	34	110,00 €	110,00 €	110,00 €	200,00 €	130,00 €
Association Mille Clubs	220	4	700,00 €	700,00 €	700,00 €	900,00 €	800,00 €
Bibliothèque Municipale	103	14	3 100,00 €	3 221,00 €	3 570,00 €	3 747,00 €	3 747,00 €
Comité de jumelage	39	39	150,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Sub Except réception Etalle				1 500,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
Comité de jumelage cadeaux enfants belges			400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Comite des fêtes	6	22	900,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Fête au village : exposition véhicules militaires						750,00 €	750,00 €
Fête au village : repas des exposants (15x10€)						150,00 €	150,00 €
Comité entente anciens combattants	35	4	130,00 €	150,00 €	165,00 €	165,00 €	165,00 €
F.N.A.C.A.	32	5	200,00 €	230,00 €	250,00 €	230,00 €	230,00 €
La Clé Rieuse	14	14	450,00 €	450,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
La Culturieuze	20	20	2 100,00 €	2 850,00 €	2 500,00 €	750,00 €	600,00 €
Achats de séances scolaires						1 900,00 €	1 900,00 €
les Doigts de fée	13	13	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Les Z'Amis	5	5			100,00 €	100,00 €	100,00 €
Patrimoine Culture et tradition	11	11	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Sub Except réalisation livre cartes postales						800,00 €	800,00 €
Scrap'Amies	15	15	110,00 €	110,00 €	110,00 €	130,00 €	110,00 €
Sou de l'Ecole publique de Clérieux	18	18	2 500,00 €	2 500,00 €	2 544,00 €	2 576,00 €	2 576,00 €
Sub except Spectacle fin année 2024						400,00 €	400,00 €
UNRPA 3ème age "Les Blés d'or"	99	15	250,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €
Croix Rouge			300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Mémoire de la Drome			100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Prévention Routière			90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
Souvenir français			50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Subvention association ASSEZ							200,00 €
Spectacle Culture et territoire VRA(14.06.25)						405,00 €	405,00 €
TOTAL	776	278	17 565,48 €	20 951,00 €	18 439,00 €	22 247,00 €	21 137,00 €

Jean-Marie Wozniak précise avant vote les points suivants :
-l'APPEL et le Sou des écoles : le forfait de 16€ par enfant est renouvelé
-L'Association Mille Clubs : le cours de zumba a entraîné 100 adhérents, portant le nombre d'adhésions de 100 à 200 cette année
-la hausse de la subvention pour la bibliothèque est liée à la formation de deux personnes à Numérian

Sylvie Mangione s'enquiert des modalités d'achat des livres ; Jean-Marie Wozniak l'informe que l'obligation est de 1€ par habitant, le calcul étant basé sur une population de 2057 habitants.

Fabrice Larue rappelle que toute demande de subvention est accordée sur constitution d'un dossier comprenant notamment des éléments financiers. François Auroux tient à préciser que la bibliothèque fonctionne très bien, de nombreuses animations sont organisées, tout ceci étant très satisfaisant pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025 tel que présenté au tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 21 137 euros.
PORTE les crédits afférents au budget communal 2025,
AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

- **ECOLE- GARDERIE- FIXATION DES TARIFS 2025-2026**

Présentation effectuée par Jean-Marie LABLANQUI

Sur proposition de la commission scolaire, Jean-Marie Lablanqui invite l'assemblée à ne pas augmenter les tarifs de la garderie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de la garderie à compter du 1er septembre 2025 comme énoncé ci-dessous :

Découpage du temps de garderie en unité
07H30 - 08H20
16H30 - 17H15
17H15 - 18H00

Tarif par unité
1.00 € pour 1 enfant
0.95 € pour 2 enfants
0.90 € pour 3 enfants et plus

✓ En cas de dépassement de l'heure de fermeture (18H00), une pénalité de 10 euros forfaitaire sera appliquée en plus du coût normal de la journée.

✓ Préinscription sur le logiciel jusqu'à la veille avant 20H et prépaiement.

- **ECOLE- CANTINE- FIXATION DES TARIFS 2025-2026**

Présentation effectuée par Jean-Marie LABLANQUI

Sur proposition de la commission scolaire, Jean-Marie Lablanqui invite les membres de l'assemblée à ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le tarif d'un repas pris au restaurant scolaire à partir du 1er septembre 2025 à **5.20 euros.**
->Majoré en cas d'inscription hors délai au restaurant scolaire au double du coût d'un repas, soit **10.40 euros**.
Au-delà de deux inscriptions hors délai, le coût du repas sera quadruplé pour le repas et les suivants, soit **20.80 euros**.

FIXE le prix d'un repas adulte à **7.20 euros** à compter du 1er septembre 2025,

FIXE le tarif d'un repas pour les enfants non domiciliés sur la commune pris au restaurant scolaire à partir du 1er septembre 2025 à **6.20 euros.**
->Majoré en cas d'inscription hors délai au restaurant scolaire au double du coût d'un repas, soit **12.40 euros**.
Au-delà de deux inscriptions hors délai, le coût du repas sera quadruplé pour le repas et les suivants, soit **24.80 euros**.

A la demande d' Anne-Marie Granger qui s'enquiert du nombre de coûts majorés pour des inscriptions hors délai à l'année, Fabrice Larue précise que ce nombre est très faible, car les secrétaires réalisent un très bon travail en amont et rappellent les parents. En revanche, la mairie rembourse un certain nombre de repas pour enfants malades. Sylvie Mangione précise quant à elle que les parents arrivant après 18h pour la garderie sont rarement facturés, mais le fait de pouvoir le faire exceptionnellement permet de mettre le hola.

A François Auroux qui s'enquiert de l'éventuel déménagement de la cuisine centrale, Fabrice Larue répond que ce projet n'est pas encore acté.

- **ENEDIS- CONVENTION DE SERVITUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE SOUTERRAINE – LIEUDIT LE BOUVIER- PARCELLE ZS0070**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSON

Considérant que, pour la création d'une ligne électrique souterraine par ENEDIS au lieu dit « Bouvier», des réseaux vont être installés et traverser une parcelle propriété de la commune (cadastrée ZS0070),
Une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale.

Le Conseil Municipal, sans débat, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à conclure une convention de servitudes avec ENEDIS pour la création d'une ligne électrique souterraine conformément au plan annexé et tout document y afférent.

AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

- **CDG26- Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs**

Présentation Sylvie Mangione

Sylvie Mangione informe l'assemblée du principe de cette nouvelle convention unique, Fabrice Larue explique que celle-ci permet de maintenir les missions déjà exercées par le CDG26 (médecine du travail, conseil en recrutement et carrières, archives), mais autorise également de nouvelles missions facultatives qui seront souscrites « à la carte ». Fabrice Larue précise qu'il n'y a pas aujourd'hui de surcoût.
A François Auroux, il est précisé que la cotisation s'élève aujourd'hui à 0.8% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADHERE à cette nouvelle convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26.

- **Année 2026- Tirage au sort des jurés d'assises**

Considérant que, la liste annuelle du jury criminel est composée de 401 jurés titulaires,

Considérant que, le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,

La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assises fixé à 2 personnes et a tiré au sort 6 personnes ayant 23 ans révolus au 31/12/2025.

Après tirage au sort en séance, les six personnes sont les suivantes :

1- **M REBOULET Michel André**
2- **M. CHALAYE Jean-Claude Louis**
3- **M. SCHROL Gérard Louis Aime**
4- **M. ARNAUD Cyril Dominique**
5- **M. MUNIER Marius Jean**
6- **Mme LAUVIE Marlène Yvette Antonia**

- **DECISIONS DU MAIRE :**

DIA : pas de suite donnée

DATE	PARCELLE	NOTAIRE	ADRESSE TERRAIN	M²
10/04/2025	E 1438 E 1141 E 304	SCP MELANIE GOGNIAT THOMAS SCHMIT	4 Impasse de la Forge	12 m2 224 m2 610 m2
14/04/2025	C 424	SCP BARNASSON	209 Rue Pratic	3720 m2
22/04/2025	ZM 252 ZM 368 ZM 477	SCP HERVE CROZAT MELANIE GOGNIAT	115 Chemin des Carriers	726 m2 2834 m2 18 m2
25/04/2025	ZM 258 ZM 259	NEYRET	120 B route de Cromontagna	2784 m2 270 m2
06/05/2025	E 1656	NEYRET	205 Montée des Genêts	600 m2
13/05/2025	C 467	SARL UNINOT ET ASSOCIES	6 Impasse de la Soierie	128 m2
13/05/2025	C 424	SCP HERVE CROZAT MELANIE GOGNIAT	161 Rue Pratic	3720 m2
19/05/2025	ZM 110	NEYRET	135 Allée Diane de Poitiers	1037 m2
20/05/2025	C 497	ALLOBROGES NOTAIRES CONSEIL	155 route des Fabriques	1359 m2
26/05/2025	C 497	SORREL QUENTIN NOTAIRES	155 route des Fabriques	1359 m2

- **QUESTIONS DIVERSES**

  Rappel des prochaines manifestations :
  Fête du village du 6 au 9 juin
  Soirée planche charcuterie Parc de Chabrillan avec la Clérieuze le 28 juin
  Feu d'artifice le 13 juillet
  Retour sur la venue des belges au printemps, très satisfaits de leur séjour
  Annonce du prochain conseil municipal dans trois semaines

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Maire
Fabrice LARUE

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

MAIRIE DE CLERIEUX
26 (Drôme)